

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord de l'Yonne approuvé

Véritable projet de territoire commun pour les intercommunalités du Gâtinais en Bourgogne, du Jovinien, de la Vanne et du Pays d'Othe, de Yonne Nord ainsi que du Grand Sénonais, le SCoT du Nord de l'Yonne a été approuvé le 5 avril 2022 par le comité syndical du PETR Nord de l'Yonne. N'ayant pas fait l'objet de remarques au titre du contrôle de légalité, il est en vigueur depuis cet été.

--

Depuis 2016, les élus du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Nord de l'Yonne s'attachent à l'élaboration d'un projet territorial commun, pour les 15 prochaines années : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à grande échelle, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

La stratégie du Nord de l'Yonne est notamment guidée par trois enjeux majeurs :

- Le renforcement de la fonction résidentielle du territoire,
- La préservation et la valorisation des atouts paysagers et patrimoniaux du territoire,
- Le développement des capacités d'innovation et d'excellence.

Par son ambition, un tel projet doit se concevoir en associant l'ensemble des acteurs du territoire : élus, habitants, usagers, associations locales, acteurs économiques, etc. C'est pourquoi depuis le début de la démarche, le PETR a organisé des séminaires, ateliers thématiques et réunions publiques avec ces acteurs. Une enquête publique fut organisée en octobre 2021.

Le document approuvé est consultable sur les sites internet des cinq intercommunalités, notamment sur le site de la Communauté de Communes du Jovinien : <https://www.cjovinien.fr/le-scot-du-petr-nord-de-l-yonne> 59 Il est également consultable en papier au siège du PETR (CC du Jovinien, 11 quai du 1^{er} Dragons à Joigny).

Contact presse : Valentin MARTIN, tel. 07 50 64 59 27.